

ESPACES PUBLICS**Transport**

TZen 5 "Vallée de la Seine"

Approbation des modalités de la concertation préalable

EXPOSE DES MOTIFS

Le besoin de desserte en transports collectifs du territoire situé entre rail et Seine de Paris à Choisy fait écho à sa profonde mutation déjà en cours et appelée à se poursuivre dans les années à venir avec, du nord au sud, les opérations Paris rive Gauche, Ivry Confluences, Ardoines à Vitry et Lugo à Choisy.

Issu de la réflexion initiée par le Département du Val-de-Marne puis par l'Association Seine Amont Développement, réflexion qu'est venue compléter l'étude par le STIF¹ de la desserte en transports collectifs de la Seine Amont nord, le projet de TCSP², d'abord appelé « Vallée de la Seine », est inscrit dans les documents de planification de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

A ce titre, il a fait l'objet par le STIF d'études pour la réalisation du Document d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) qui consiste en une étude préalable définissant les enjeux et les objectifs du projet et en validant l'opportunité et la faisabilité technique.

Avec le lancement des études de DOCP en 2011 le projet a reçu du STIF le label TZen pour lequel il incarnera la 5^{ème} ligne. Le TZen est un intermédiaire entre un bus articulé et un tramway dont il reprend les éléments de confort et d'accessibilité. Sans être sur rails, il circule en site propre intégral, ce qui lui assure vitesse et régularité (Cf. PJ – photo 1).

Il s'agit ainsi, au stade du DOCP, d'une première étape opérationnelle conduisant à la tenue de la concertation qui doit se dérouler conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et dont le Conseil municipal doit de ce fait valider les modalités.

¹ STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France

² TCSP : Transport en Commun en Site Propre

Le projet qui sera présenté à la concertation possède les caractéristiques suivantes en l'état actuel des études :

- une ligne de 10 km traversant 4 communes et desservant, avec 18 à 21 stations, les 130 000 habitants et emplois évalués à l'horizon de la mise en service (Cf. PJ – photo 2),
- une mise en service à l'horizon 2020, en partie liée au calendrier des projets urbains,
- cette ligne viendra compléter (Cf. PJ – photo 3) l'offre de transports du secteur actuelle (métro 14, RER C, tramway T3a, lignes de bus structurantes telles que TVM, 393, ...) et à venir (ligne 15/rouge du Nouveau Grand Paris/Grand Paris Express, tramway T7, tramway Paris Orly, ligne 10 du métro prolongée),
- une fréquence inférieure à 6 minutes en heure de pointe et à 10 minutes en heure creuse, une amplitude de 5h30 à 00h30 et un temps de parcours d'environ 30 minutes entre l'Avenue de France et Choisy,
- un coût de 116 M€ auquel s'ajoute celui des travaux d'infrastructure préalables (cf. plus loin), avec à ce jour 19,6 M€ inscrits au CPRD³ 2009-2013 pour les études préliminaires et la réalisation partielle des travaux préalables, également financés dans le cadre du GP3 (Région).

Sur le territoire d'Ivry, le projet prévoit à ce stade des premières études :

- un itinéraire empruntant depuis le secteur Bruneseau à Paris le quai Marcel Boyer, le boulevard Paul Vaillant-Couturier puis qui rejoindra, via le cours créé dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences, le secteur du Port à l'Anglais à Vitry,
- 6 à 7 stations le long de cet itinéraire (interstation \leq 500 m) dont le positionnement sera à affiner dans les études ultérieures et en fonction de l'évolution des projets urbains pour les desservir au mieux (Cf. PJ – photo 4),
- l'emprunt des infrastructures de site propre bidirectionnel réalisées au préalable par le Conseil Général dans le cadre du projet de requalification de la RD 19 (quai Marcel Boyer et boulevard P. Vaillant-Couturier⁴) et par SADEV94 dans le cadre de la ZAC⁵ Ivry Confluences sur le reste de l'itinéraire⁶,
- un site de maintenance et de remisage envisagé, après étude sur Ivry, Vitry et Choisy, sur la commune de Choisy.

³ CPRD : Contrat Particulier Région Département

⁴ Des bus circuleront sur ces infrastructures dans l'attente de la mise en service du TZen 5.

⁵ ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

⁶ Une anticipation des contraintes d'exploitation du TZen est donc nécessaire dans le cadre des projets et fait l'objet d'une coordination STIF/CG/Sadev/Ville. Néanmoins, lors du changement de mode, des adaptations des stations seront par exemple sans doute nécessaires, le STIF ne connaissant pas à ce stade les caractéristiques exactes du matériel roulant qui sera mis en service en 2020, ce qui complexifie la coordination évoquée ci-dessus.

En vue de la concertation qu'il entend mener au printemps 2013 pendant 6 semaines entre mai et juin, le STIF a transmis à la Ville les suggestions suivantes :

- une rencontre avec le public (une dans chaque ville),
- un questionnaire en ligne pour toucher l'ensemble du territoire et les potentiels utilisateurs,
- un site internet dédié au projet et accueillant le questionnaire en ligne pour s'informer et donner son avis sur le projet,
- un dépliant d'information sur les modalités de concertation, diffusé notamment aux riverains, équipements, entreprises, ...
- un kit d'information pour les collectivités, qui permettra d'assurer une publicité préalable dans *Ivry-ma-Ville*, sur le site Internet de la Ville et dans l'hebdo.net, ainsi qu'en Mairie et à la Banque des Confluences, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation.

Il est à noter que le projet, éventuellement amendé et complété en fonction des résultats de la concertation, fera ensuite l'objet d'une procédure d'enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives à la protection de l'environnement. Le STIF engagera alors des études techniques plus détaillées pour élaborer le schéma de principe et le dossier d'enquête publique.

En conséquence, je vous propose d'approuver les modalités de concertation proposées relatives à la mise en service du TZen 5 de Paris à Choisy.

P.J. : extraits du DOCP réalisé par le STIF (en annexe)

ESPACES PUBLICS

Transport

TZen 5 "Vallée de la Seine"

Approbation des modalités de la concertation préalable

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Chantal Duchène, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'urbanisme, et notamment ses article L. 300-2 et R. 300-1,

vu le code de l'environnement, et notamment son article L.121-8,

vu la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en date du 17 avril 2013 sur les objectifs poursuivis par le projet de TZen 5 et les modalités de la concertation préalable,

vu le courrier du 21 mars 2013 de Monsieur Jean-Louis Perrin, directeur des projets d'investissement du STIF, sollicitant les communes sur les modalités de concertation préalable,

considérant l'enjeu pour la Ville d'Ivry-sur-Seine d'une desserte performante d'Ivry Port par les transports en commun à travers un projet structurant, au vu des besoins actuels et de ceux à venir dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Ivry Confluences,

considérant le choix du STIF de labelliser TZen le projet de transport en commun en site propre (TCSP) reliant Paris à Choisy via Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine,

considérant les premiers éléments techniques issus du Document d'Orientation et de Caractéristiques Particulières,

considérant qu'une procédure de concertation doit être diligentée par le STIF à l'initiative de l'opération et qui, conformément aux articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'urbanisme, organisera cette concertation dans les conditions fixées en accord avec la Commune,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les modalités proposées par le STIF pour la concertation préalable relative à la mise en service du TZen 5 de Paris à Choisy, à savoir :

- une rencontre avec le public à Ivry-sur-Seine,
- un questionnaire en ligne pour toucher l'ensemble du territoire et les potentiels utilisateurs,
- un site internet dédié au projet et accueillant le questionnaire en ligne pour s'informer et donner son avis sur le projet,
- un dépliant d'information sur les modalités de concertation, diffusé notamment aux riverains, équipements, entreprises, ...
- un kit d'information pour les collectivités, qui permettra d'assurer une publicité préalable dans *Ivry-ma-Ville*, sur le site Internet de la Ville et dans l'hebdo.net, ainsi qu'en Mairie et à la Banque des Confluences, sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 AVRIL 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 29 AVRIL 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 AVRIL 2013